



SSIAP 2

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable :

- de diriger une équipe de sécurité incendie,
- d'appliquer les règlements de sécurité incendie,
- de rendre compte à ses responsables hiérarchiques,
- de gérer le PC de sécurité incendie en situation de crise,
- rédaction de permis de feu,
- de secourir et porter assistance aux personnes,
- d'assurer la formation du personnel en matière de sécurité incendie dans les ERP et IGH.

Durée de la formation

70 heures de présentiel hors examen.

Tarif de la formation

975 euros (tarif / personne).

Lieu de la formation

La formation se déroule dans nos locaux, mais avec une possibilité de réaliser la formation en intra-entreprise, pour cela prendre contact avec notre organisme de formation.

Horaires de la formation

De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Nombre de stagiaires

Minimum 4 et maximum 12 stagiaires.

Pré requis à la formation

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir son SSIAP1 à jour ;
- avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ;
- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

SSIAP 2

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

Validation de la formation

- Un questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions avec une note égale ou supérieur à 12/20 (d'une durée de 40 minutes) ;
- Une évaluation orale sous forme de l'animation d'une séquence pédagogique d'une durée de 15 minutes ;
- Une évaluation pratique sous forme d'un exercice de gestion du poste de sécurité en situation de crise d'une durée de 20 minutes.

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique avec supports audiovisuels ;
- Mise en situation de management d'équipe : élaboration de fiches pédagogiques pour la préparation de l'examen de l'oral ;
- Rédaction de permis de feu ;
- Manipulation du SSI (système de sécurité incendie) ;
- Gestion du PC Sécurité en situation de crise et accueil des secours (BMP ou Sapeurs-pompiers) ;
- Visite établissements (deux visites dont une en ERP et la deuxième en IGH) ;
- Exercices sur feu réel dans un endroit adapté (utilisation d'extincteurs et RIA).

Moyens pédagogiques

- Un Poste Central de sécurité équipé, un SSI (système de sécurité incendie) adressable de Catégorie A, extincteurs (à eau, à poudre et à gaz) et robinet incendie armé, bac à feu écologique, les moyens de communications (talkies-walkies, ligne fixe urbaine, ligne rouge directe), coffrer de 6 têtes sprinklers, permis de feu, le registre de sécurité, panneau des consignes incendie et de sécurité, kit clefs de réarmement, dispositif commande de désenfumage, kit examen SSIAP de 15 télécommandes, livrets de formation SSIAP2 (initial et recyclage+ remise à niveau) ;
- Main courante électronique ;
- Support d'évaluation papier et informatique ;
- Ordinateurs et vidéoprojecteurs.

Programme de la formation

1 - Rôles et missions du chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes :

- Gestion de l'équipe de sécurité.
- Management de l'équipe de sécurité.



SSIAP 2

Chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

- Organiser des séances de formation.
- Gestion des conflits.
- Evaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie.
- Application des consignes de sécurité.
- Gestion des incidents techniques.
- Délivrance du permis de feu.

2 - Manipulation du système de sécurité incendie :

- Système de détection incendie.
- Système de mise en sécurité incendie.
- Installations fixes d'extinction automatique.

3 - Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie :

- Réglementation Code du travail.
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

4 - Chef du poste central de sécurité en situation de crise :

- Gestion du poste central de sécurité.
- Conseils techniques aux services de secours.

Sanction de la formation

- Diplôme de chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP 2 pour les stagiaires ayant réussi les épreuves.
- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen

Information sur la durée de validité

Un recyclage d'une durée de 14h obligatoire tous les 3 ans (ne pas avoir dépassé la date anniversaire triennale et avoir travaillé 1607h en missions SSIAP2).

Les titulaires du diplôme SSIAP2 ne pouvant justifier de 1607h sur 3 ans doivent suivre une REMISE A NIVEAU d'une durée de 21h.